

# Fonds Desjardins

## Revenu court terme



COMMENTAIRE TRIMESTRIEL AU 30 SEPTEMBRE 2020

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE :

Desjardins Gestion  
internationale d'actifs

DATE DE CRÉATION :

30 juin 1965

CATÉGORIE CIFSC\* :

Revenu fixe canadien à court terme

### Facteurs ayant contribué au rendement relatif

→ Le portefeuille était positionné de sorte à bénéficier d'un aplatissement de la courbe de taux. Malgré l'accentuation de la courbe de taux de 2 ans à 5 ans, une portion du fonds était investie en créances de société de plus de 5 ans. Ces dernières étaient mieux positionnées et ont plus que compensé l'effet négatif. Le support de la Banque du Canada dans le secteur de moins de 5 ans a continué de favoriser les créances d'entreprise. La surexposition globale à ces actifs relativement aux titres gouvernementaux a largement contribué à l'essor du fonds. De plus, les détentions fédérales étaient concentrées dans les titres d'agence qui ont bien performé relativement à leurs pairs.

### Facteurs ayant nuï au rendement relatif

→ La plus faible durée moyenne des créances d'entreprise a entraîné un manque à gagner en ce qui a trait à l'exposition totale aux taux d'intérêt puisque nous étions sous-pondérés dans le secteur de la courbe qui a le mieux performé. Malgré l'accentuation de la courbe fédérale, les écarts de taux se sont aplatis. De plus, bien que nous ayons été surpondérés en créance de sociétés, la qualité moyenne de nos détentions était supérieure à celle de l'indice durant les premiers mois, ce qui a été défavorable. Toutefois, la sous-pondération en titres BBB et la surpondération en dette prioritaire ont été ramenées davantage en ligne avec l'indice.

# Fonds Desjardins

## Revenu court terme



COMMENTAIRE TRIMESTRIEL AU 30 SEPTEMBRE 2020

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE :

Desjardins Gestion  
internationale d'actifs

DATE DE CRÉATION :

30 juin 1965

CATÉGORIE CIFSC\* :

Revenu fixe canadien à court terme

### Facteurs ayant nui au rendement relatif (suite)

→ Le programme de rachat de créances d'entreprise à court terme a continué de favoriser les émissions plus risquées, même si peu d'émissions ont effectivement été acquises. La surpondération en titres municipaux s'est aussi avérée défavorable relativement à l'indice, mais de façon moindre que les autres titres gouvernementaux. Les émissions non annotées sont aussi de beaucoup plus courte échéance, ce qui explique leur sous-performance, similaire aux créances d'entreprise.

\* CIFSC réfère à Canadian Investment Funds Standards Committee. Le CIFSC a pour mandat de normaliser la classification des fonds d'investissement au Canada. <http://www.cifsc.org/>.

Les informations incluses dans ce document sont présentées à des fins d'illustration et de discussion seulement. Elles ne devraient pas être considérées comme des conseils d'investissement ou des recommandations d'achat ou de vente de titres, ou des recommandations de stratégies de placement particulières. Ce document ne doit en aucun cas être considéré ou utilisé aux fins d'offre d'achat de parts dans un fonds ou de toute autre offre de titres, quelle que soit la juridiction. L'information se veut générale et destinée à illustrer et à présenter des exemples relatifs aux capacités de gestion du gestionnaire de portefeuille cité dans ce document. Toutes les perspectives, observations et opinions sont sujettes à des changements sans préavis. Les informations présentées sur le contexte de marché et la stratégie représentent un sommaire des observations du gestionnaire de portefeuille cité à l'égard des marchés dans leur ensemble et de sa stratégie à la date indiquée. Différentes perspectives peuvent être exprimées basées sur des styles de gestion, des objectifs, des opinions ou des philosophies différents. En aucun cas ce document ne peut être reproduit, en tout ou en partie, sans avoir obtenu la permission écrite du gestionnaire de portefeuille cité.

Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les Fonds Desjardins sont offerts par des courtiers inscrits.